

Barème d'honoraires

Immobilier résidentiel

En vigueur du 1 janvier 2026

CABINET
versant

Transaction

Prix de vente FAI (TTC)	Honoraires (TTC)
≤ 60 000€	5 000€
60 001 - 100 000€	8%
100 001 - 150 000€	7.5%
150 001 - 250 000€	7%
250 000 - 300 000€	6%
300 001 - 450 000€	5.5%
> 450 000€	5%

Parking et garage (à l'unité) : 2 500€ TTC

Honoraires de transaction à la charge du vendeur sauf stipulation expresse différente précisée au mandat.

Barème d'honoraires

Location - gestion d'habitation

En vigueur au 1 janvier 2026

CABINET
versant

Honoraires de mise en location

Visite, étude du dossier, rédaction du bail	8€/m² TTC
Etat des lieux d'entrée	3€/m² TTC
Entremise et négociation (bailleur)	60€ TTC

Rédaction du bail seul : 200€ TTC

Etat des lieux de sortie : 3€/m² TTC (offert si mandat gestion)

Honoraires de gestion

VERSANT INITIAL	VERSANT ESSENTIEL	VERSANT INTEGRAL
5%*	6.5%*	7.8%*

*appliqué sur le loyer et les charges, voir conditions en agence.

Barème d'honoraires

Location - gestion d'habitation

En vigueur au 1 janvier 2026

CABINET
versant

SERVICES	VERSANT INITIAL	VERSANT ESSENTIEL	VERSANT INTEGRAL
Avis d'échéance, quittances, encaissements	✓	✓	✓
Mise en relocation avant départ	✓	✓	✓
Rédaction des annonces	✓	✓	✓
Publication web & réseaux	✓	✓	✓
Photos HDR, mise en scène	✓	✓	✓
Pose d'un panneau "à louer"	✓	✓	✓
Visite virtuelle 360°	✓	✓	✓
Affiche en vitrine	Petit format	Grand format	Grand format
Organisation des diagnostics obligatoires	✓	✓	✓
Pré-état des lieux de sortie	×	✓	✓
Etat des lieux de sortie	×	2€/m²	✓
Espace client 24/7	1€/mois	✓	✓
Monopropriété : visite et vérification des parties communes	80€/visite	80€/visite	✓
Suivi sinistres, travaux et reporting photo	×	Travaux simples	Travaux lourds
Règlement factures et taxes (si fond)	×	5% HT du montant de la facture	✓
Révision annuelle des loyers	×	✓	✓

Barème d'honoraires

Location - gestion d'habitation

En vigueur au 1 janvier 2026

CABINET
versant

SERVICES	VERSANT INITIAL	VERSANT ESSENTIEL	VERSANT INTEGRAL
Régularisation des charges locatives	×	✓	✓
Paiement des charges de copropriétés (si fonds)	×	✓	✓
Gestion des impayés (hors frais de procédures)	100€/dossier (sauf si GLI)	100€/dossier (sauf si GLI)	✓
Aide à la déclaration des revenus fonciers	×	50€	✓
Représentation en AG de copropriété	×	35€/heure	✓
Garantie loyers impayés (GLI + anti squat)	2.5%	2.5%	2.5%

Barème d'honoraires

Immobilier professionnel

En vigueur du 1 janvier 2026

CABINET
versant

Transaction HT

Montant (HT)	Honoraires (HT)
< 50 000 €	8 % du prix net vendeur
50 001 € à 250 000 €	7 % du prix net vendeur
251 000 € à 500 000 €	6 % du prix net vendeur
> 500 000 €	5 % du prix net vendeur

Honoraires de transaction à la charge du vendeur sauf stipulation expresse différente précisée au mandat. Perception MINIMUM de 3000 € HT

Cession (fonds de commerce / droit au bail / parts liées à un fonds)

Montant (HT)	Honoraires (HT)
< 50 000 €	3 000€
50 001 € à 250 000 €	8 % du prix
251 000 € à 500 000 €	6 % du prix
> 500 000 €	5 % du prix

Honoraires de cession à la charge du cédant (vendeur) sauf stipulation expresse différente précisée au mandat. Perception MINIMUM de 3000 € HT